

Enfants à charge ?

Remplissez l'enquête SFT avant le 15 novembre !



Les fonctionnaires doivent justifier chaque année de leur droit au supplément familial de traitement (SFT).

Le SFT, qui figure sur le bulletin de paye, est versé pour chaque enfant à charge jusqu'à 20 ans et concerne donc un grand nombre de personnes.

Quand les deux parents sont fonctionnaires, seul l'un des deux peut en bénéficier et doit donc s'occuper de cette déclaration. Pour rappel, plus l'indice du bénéficiaire est élevé plus le SFT est important.

Cette année, un formulaire en ligne simple et rapide est à disposition des agents.

Toutefois, la présence d'enfants de plus de 16 ans ou tout changement de situation relative au SFT nécessite l'envoi de différents formulaires avec les pièces justificatives par courriel avec copie à votre service administratif local.

Plus que quelques jours ! L'enquête et les éventuels éléments du dossier sont à transmettre avant le 15 novembre, faute de quoi, le versement du SFT sera interrompu au 1<sup>er</sup> janvier.

La cellule ASAP assiste quotidiennement les contrôleurs, adhérents ou non, dans la résolution de leurs problèmes administratifs : carrière, indemnitaire, droits divers.

Retrouvez l'ensemble des services individuels rendu par les cellules du SNCTA sur [sncta2018.fr](http://sncta2018.fr).